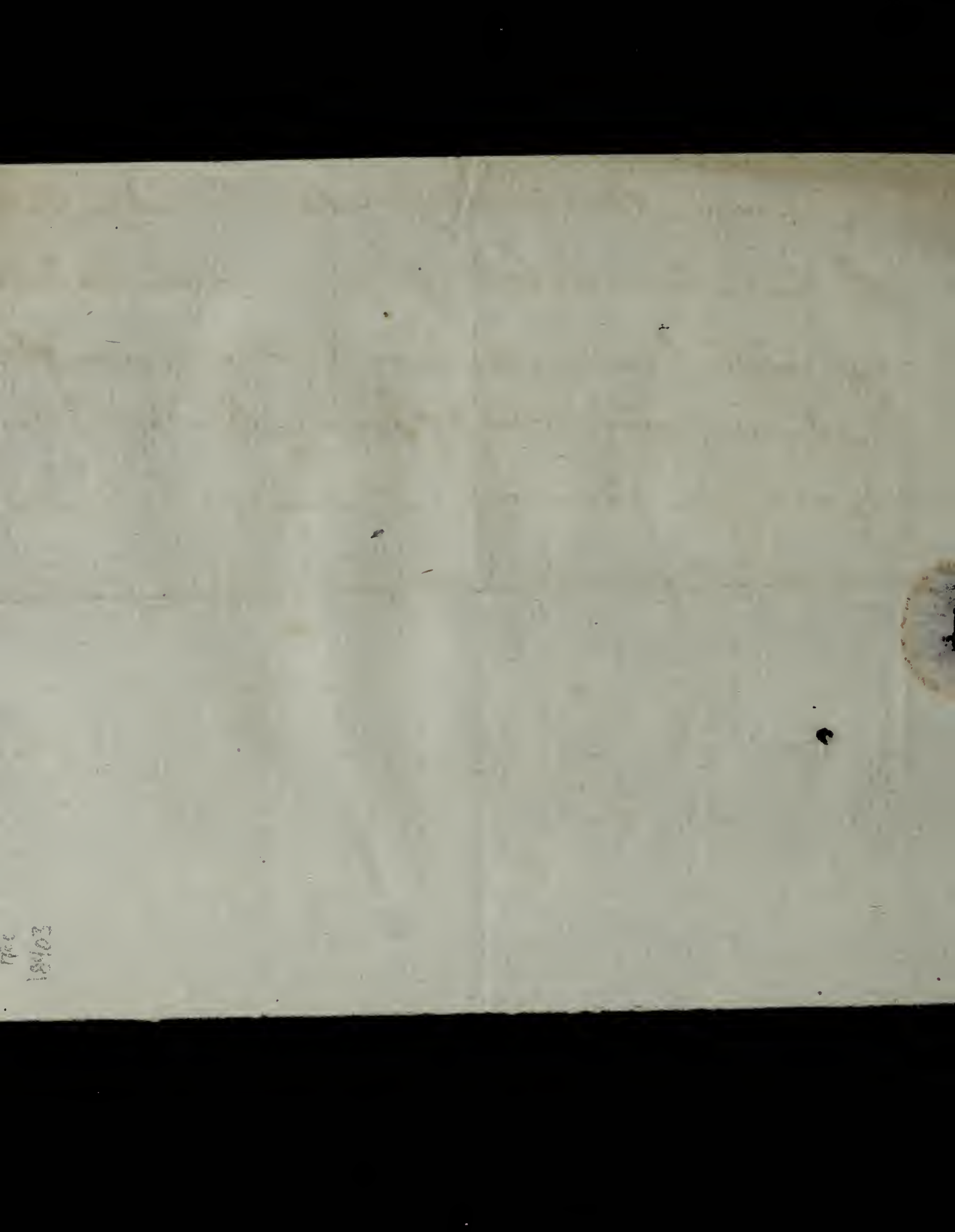
FÊTE DES ÉPOUX.

EXTRAIT

Du Régistre des Délibérations de l'Administration municipale du XIme. Arrondissement du Canton de Paris, du 10 Floréal an VI de la République française, une et indivisible.

L'administration ayant délibéré sur l'impression du discours intitulé : *Fête des Epoux*, prononcé par le citoyen FABRE, l'un de ses membres, et considérant que c'est fortifier les vertus sociales, que d'honorer le mariage ; a arrêté que ce discours seroit imprimé et envoyé aux autres administrations municipales de la commune de Paris.

Je soussigné et reconnois avoir reçu du citoyen de burre la somme de vingt quatres franc a compte. due de ce que j'ai fait au temple de la victoire pour la fêtes des Epoux. a paris le huit floréal. L'an sept de la république française Fontaine, tapissier.



FÊTE DES ÉPOUX.

C'EST par les mains de la beauté, par les mains des femmes, que la nature nous a préparé le bonheur; elle a voulu que nous pussions le recueillir librement, et nous a donné le pouvoir de nous écarter des êtres infortunés qui ne sauroient pas nous l'offrir.

Mais dans les lieux où subsiste le mariage indissoluble, elle est méconnue. Elle le fut sous notre propre horizon, et par la même cause, lorsque le sceptre des rois pesoit sur la France. Alors où la liberté n'avoit encore d'autres autels que nos cœurs, on profitoit de l'excès d'une passion naissante pour livrer le jeune homme à un joug perpétuel, et qu'il ne lui étoit pas permis de rompre, lors même qu'il le blessoit mortellement. Combien d'angoisses, de cruautés, n'a pas produit cette violence barbare? Tôt ou tard, renaissait le sentiment de la liberté : on rongeoit des liens que peut-être soi-même on

auroit repris le soir, si l'on avoit pû les ôter le matin. Mais leur indissolubilité aigrissoit la peine la plus légère : elle alimentoit la colère ; elle envenimoit la haine ; et ces funestes passions devenoient bientôt habituelles et indomptables.

La force et la ruse se portoient alors des coups affreux ; la cause du mal, toujours présente, entretenoit leur fureur ; et le vainqueur, soit l'un ou l'autre, n'étoit plus, après sa première victoire, qu'un tyran d'autant plus inexorable, qu'il pouvoit persécuter impunément un être dont il avoit reconnu la foiblesse, et à qui l'on avoit ôté la faculté de briser la chaîne qui le retenoit avec lui.

Le temps arriva où l'homme capable de raisonner les conditions nécessaires à la félicité du mariage, et de s'y soumettre, n'auroit point obéi à cette absurde loi de force, qui transforme l'union conjugale en une chaîne perpétuelle et pesante, en une source de douleurs et souvent de désespoir.

Qui donc, à cette époque, pouvoit devenir la proie du mariage indissoluble? L'homme portant encore en lui le germe de toutes les imperfections de son espèce, assez inconsidéré pour le livrer au ferment des différences

jettées par la nature, dans l'esprit, les goûts, les habitudes, les humeurs de l'homme et de la femme; assez peu clairvoyant pour ne pas appercevoir que dans le mariage indissoluble, la lutte de ces élémens hétérogènes ne cesse que par la domination de l'un des deux époux sur l'autre.

Le mari dut être subjugué en France, car, là, on ne sait que céder ou rompre avec éclat; mais il étoit inflexiblement lié. Peu-à-peu donc il descendit à la place de celle qui, sans ce lien redoutable, n'eût été que sa compagne; et des épouses devinrent des enfans volontaires, ou plutôt, il ne leur resta qu'une volonté; celle d'obéir à la voix de la frivolité et du plaisir.

Le plaisir qui devoit demeurer dans les mains de l'hymen et s'en échappe, et rompt toute barrière : avec lui survint donc le désordre. Ainsi, parmi les causes qui, d'elles-mêmes et sans le concours d'aucune autre, conduisirent à la dissolution des mœurs, agissoit principalement l'indissolubilité du mariage.

La révolution le délivra de ses liens indestructibles. Dès-lors, tout homme qui pouvoit inspirer l'amour de la patrie, et

transmettre les vertus que cet amour suppose, devenoit coupable, en renonçant à sa postérité. Mais, il ne suffisoit pas d'être père; aucun motif légitime n'existoit, pour fuir les liens de l'hyménée : on avoit la faculté de les rompre, lorsqu'ils blessoient grièvement. Ainsi, tout faisoit à l'honnête homme une loi du mariage.

Au milieu des nombreux flambeaux qui s'allumèrent aussitôt autour de l'autel de l'hymen, on vit briller d'un nouveau feu ceux des anciens époux. Il existe tant de différence entre la femme libre et généreuse, qui sait se co-ordonner au système de l'égalité, et celle qui ne sait que commander ou obéir dans lè mariage indissoluble! De quel poids d'amertume un être sensible n'étoit-il pas délivré par la possibilité de se soustraire à un joug sous lequel des ames fortes avoient quelquefois succombé? Combien un être délicat n'éprouvoit-il pas de jouissances à ne plus être exposé, par une chaîne qu'on ne peut briser, à devenir la cause même innocente du malheur d'un autre? Dans le cas où la contagion des vices eût enveloppé de son impur tourbillon l'un des deux époux, quelle douceur celui qui en étoit resté affran-

chi, ne devoit-il pas trouver, à pouvoir dérober aux yeux de ses enfans une source de désordres et de funestes exemples.

Tous ces bienfaits furent l'ouvrage de la faculté du divorce. Mais, si la loi doit le permettre; c'est aux mœurs à l'interdire : une sage législation doit aussi en prévenir tous les abus. Il faut que, pour les individus divorcés, elle assujétisse un nouveau mariage à des formes tellement sévères, que l'avarice qui spécule sur les avantages pécuniaires, l'improbité qui cherche à les dérober, le libertinage qui profane l'amour et l'amitié, n'échappent point au châtiment.

On seroit louable même de vouloir contenir jusqu'à cette fougue inconsidérée qui, obéissant à l'impulsion d'un dépit, demande le divorce, et laisse, en s'amortissant, le regret d'une séparation.

Un peuple placé sur les confins de l'Europe, et que nous voulons regarder comme beaucoup moins avancé que nous dans l'art de la civilisation, nous en donne l'exemple. On y impose une amende aux divorcés qui se reprennent comme époux.

Ces mesures observées, il ne s'agit plus que d'abandonner le cœur humain à lui-

même : les époux sauront ce qu'ils doivent s'accorder d'indulgence et de ménagement, et le divorce ne leur paroîtra que la dernière ressource contre la tyrannie, le déshonneur ou l'iniquité.

Hors cette fâcheuse extrémité, il sera toujours un malheur. Car il est difficile d'être heureux et rigide célibataire; et celui qui auroit perdu le titre d'époux, sans en justifier solidement la cause aux yeux de la raison, ne réuniroit pas, dans de nouveaux nœuds, les mêmes avantages que dans les précédens, n'y eût-il que la différence des années dont le nombre est si petit, et dont cependant il en faut tant consacrer à former la confiance et l'amitié,

Nous avons en nous-mêmes les moyens de parvenir à la félicité dans le mariage. La première condition, pour l'obtenir, consiste dans l'adoption du systême d'égalité que la nature a établi entre tous les humains. Quand on nous menace d'un joug illégitime, nous nous révoltons contre la main qui tente de nous asservir. L'injustice provoque le mécontentement : celui-ci, lorsqu'il est entretenu, excite à son tour l'aversion. Dès-lors, l'inimitié succède à la bienveillance, sous les

auspices de laquelle toute société se forme dans son origine, et le moindre des effets de la tyrannie, est de faire absolument rompre avec le tyran.

Ce n'est pas seulement sur les actions que l'on doit s'interdire cet injuste despotisme: il n'est pas moins inique et moins mal-adroit de l'exercer sur les opinions. De tous les moyens de subjuguer l'esprit humain, l'opiniâtreté est le plus impuissant. Cette vérité devient sur-tout frappante chez les femmes dont le systême nerveux, extrêmement mobile, loin de céder à une violente contrariété, lui échappe toujours et semble tirer des secousses qu'elle lui donne, une nouvelle énergie pour persévérer dans ses premiers mouvemens.

Ainsi, c'est principalement avec les femmes qu'il convient de suivre les voies de la douceur et de la persuasion, qui préparent graduellement l'esprit à changer le cours de ses idées. On peut employer ensuite la crainte du ridicule, et la raison ferme ne doit venir qu'après tous ces moyens préparatoires. Mais il faut éviter l'opiniâtreté, parce que le mauvais exemple en suffit seul, pour amener l'habitude de ce vice dans les personnes

envers qui l'on se permet d'être soi-même obstiné ; et que de cette habitude, naît en grande partie ce que l'on nomme esprit de contradiction.

Entre l'égalité et la liberté, la connexion est telle, que violer les droits de l'une, c'est attenter aux droits de toutes deux. Cependant, dans les infractions qu'ils éprouvent, il en est que l'on peut rapporter plutôt à l'un qu'à l'autre de ces deux premiers attributs de l'espèce humaine. Par exemple, la jalousie conduit à des entreprises plus directes contre la liberté que contre l'égalité.

Malheur à ceux qui s'abandonnent à cette funeste passion, enfant, non de l'amour, comme les gens infectés de ce vice le prétendent, mais de l'amour-propre aveuglé par les préjugés de nos sociétés. Violant le droit qu'a chaque humain de rester libre, ils osent se faire une propriété d'un être qu'ils n'ont souvent séduit qu'un instant. Non contens de commettre contre lui ce premier attentat, ils ne lui supposent d'autre caractère que la perfidie; il ne veulent voir, dans ses actions, dans ses discours les plus innocens, que des indices de trahison, et s'en font autant de titres pour se livrer à

leurs injustices, à leurs infames procédés, à leurs fureurs dangereuses et toujours prêtes à se souiller des plus grands crimes.

Mais déjà punis par le sentiment de leur iniquité, par la perte de leur repos ; ils le sont encore de la main même de l'individu sur qui leur tyrannie s'exerce. En marquant de la défiance, ils invitent à les tromper ; en persécutant, ils excitent la vengeance ; et fréquemment il leur arrive, après l'avoir eux-mêmes provoqué, ce dont ils étoient tant soucieux de se préserver.

Lorsque l'on considère que les humains sont gouvernés par un amour-propre aveugle, avant qu'ils puissent l'être par la raison ; et qu'il en est une foule d'entr'eux qui se laissent, toute leur vie, diriger par le premier et le seul infidèle de ces deux guides : on cesse d'être étonné que quelques-uns se livrent à cette passion, tandis que d'autres la répriment, comme une des plus absurdes frénésies d'un amour de soi non encore discipliné, comme un moyen extravagant dont l'effet est directement opposé au but qu'il s'agit d'atteindre, en un mot, comme une folie à-la-fois ridicule, dangereuse et uniquement propre à aliéner le cœur et l'esprit de

la personne qu'elle a cependant pour objet de captiver.

Mais la condition la plus indispensable pour trouver le bonheur dans le mariage, est de remplir les devoirs de l'amitié. Celle-ci ordonne à deux époux d'en appeller au tribunal de la raison; de se soumettre à ses décrets, dans toutes les circonstances où ils ne seroient pas d'abord du même avis, et sur-tout de ne se permettre l'un envers l'autre, aucune espèce de réserves.

On ne se persuade point avoir obtenu le don si précieux de l'amitié, lorsqu'on se voit privé des tendres épanchemens qui la caractérisent. Qu'arrive-t-il donc, entre deux époux dont l'un dérobe à la connoissance de l'autre, ce qu'ils doivent savoir en commun? Si les premières plaintes de celui qui souffre de ces réticences, ne sont pas écoutées, il s'aigrit; son dépit le force à devenir aussi peu communicatif. Dès-lors, faute d'aliment, leur confiance se perd; et l'absence des plaisirs du cœur, leur rend de plus en plus insipides, les grossières faveurs de l'hyménée, seul bien qu'il leur reste à s'entre-procurer.

Nouveaux époux, ayez l'un pour l'autre tous les sentimens de l'amitié ; cette franchise incapable d'aucune espèce de mystère ; cette confiance fondée sur la certitude de trouver dans celui à qui on la donne, l'indulgence, la sûreté et jamais la mauvaise foi ; enfin, cette tendresse éclairée, assez ferme pour ne point se rendre à des desirs nuisibles ou contraires à la raison. Avec ces sentimens, et en prenant cette même raison pour votre unique arbitre, non-seulement vous vous aimerez avec constance, mais vous vous chérirez de plus en plus.

L'amour a tout fait, lorsqu'il a uni des époux ; mais ce n'est point à lui à les diriger ensuite ; il est sujet à trop de délire : c'est à l'amitié, elle en qui la sagesse égale la bienveillance ; ce fut elle qui prononça que la femme est la compagne de l'homme dans sa jeunesse, son amie dans l'âge mûr, sa nourrice dans la vieillesse.

Tout s'est renouvellé pour l'accomplissement de cet adage. Par le seul sentiment de leur liberté, les épouses reviendront à celui de leur dignité. Chacune d'elles saura dire comme la Canadienne : « Je ne trom-
» perai point mon mari, parce que je suis

libre de le quitter. » Révérées par cette toute puissance sur elles-mêmes, leur pouvoir ne sera plus fondé seulement sur la séduction de la beauté, mais sur la domination de la raison, sur le plus haut attribut de grandeur dont l'humanité puisse s'honorer. Et peut-être aucun époux ne pourra-t-il se défendre alors d'aimer à partager cette douce illusion de l'habitant de l'ancienne Gaule, qui, enivré du bonheur où le plongeoit l'amour que lui portoit sa femme, trouvoit, au rapport de Tacite, quelque chose de divin en elle.

Pour connoître la pureté primitive et la signification du nom d'*hymen*, il suffit de descendre dans son étymologie. Deux mots de la langue que l'on parloit à Athènes, le forment : *hy* et *men* (elle et moi). Ainsi, celui qui présente à l'autel de l'hymen, la compagne de son existence, exprime, dans ces seuls termes, le nœud qu'il forme..... Je prends avec elle l'engagement d'elle et moi..... Là, on ne trouve point de contrainte, ni pour le présent, ni pour l'avenir ; mais seulement l'expression pleine de vie, dont l'amour se servit pour fixer les racines de la société. Que l'on ne s'y trompe point, le célibat n'y en jette aucune ; il se

transplante facilement, et c'est de son morne isolement que sort le plus grand nombre des fugitifs. Toutes sont implantées dés mains de l'hymen, et lui seul les renouvelle. C'est donc lui aussi que la patrie doit le plus honorer, comme la source de son existence et de sa conservation.

Que nul cependant ne prenne le change. Si la société décerne de justes hommages à l'hymen, ce n'est point pour celui qui ajoute à l'espèce, mais pour celui qui ajoute à la patrie. Elle célèbre les époux qui se sont unis pour lui donner des ôtages d'amour; ceux qui, dans la sollicitude privée de la tendresse paternelle, tendent à conformer à ses inspirations, la sollicitude publique de l'autorité sociale; ceux qui, par leurs exemples et leurs préceptes, tendent à porter à sa plus sublime perfection, toute espèce de justice exacte et de vertu bienfaisante.

Tels sont les époux que la patrie aime à contempler de préférence, parce qu'ils lui ont donné toute leur affection. Mais elle attache ses regards sur tous; sur ceux-mêmes dont elle ne reçoit d'autres gages que les espérances qu'ils aiment à concevoir de leurs

enfans, et les triomphes qu'ils se plaisent à s'en promettre : car elle seule peut couronner cet espoir, préparer la gloire et le bonheur ; et elle tient compte des vœux qui se fondent sur sa bienfaisance.

De l'Imprimerie de GUEFFIER jeune, Libraire, rue Gît-le-Cœur, n°. 16.